



Les Rencontres Droit, Justice et Cinéma

« La vérité n'est jamais amusante sinon tout le monde la dirait »

M. AUDIARD

Les barbouzes (Georges Lautner, 1964)

PROGRAMME

SOMMAIRE

Page 3 : Présentation de l'IEJ et de l'IDAC

Page 6 : Présentation du Barreau de Lyon

Page 8 : Soirée d'ouverture

Page 9 : Soirées Projections – débats

Page 11 : Partenaires Des Rencontres

Page 15 : Remerciements

Conseil Scientifique

Me Catherine Beauthéac, *Avocat, Présidente de la commission culturelle du Barreau de Lyon*

Franck Marmoz, *Directeur de l'IEJ, Université Jean Moulin Lyon 3*

Edouard Treppoz, *Directeur de l'IDAC, Université Jean Moulin Lyon 3*

Lionel Lacour, *Délégué général*

L'IEJ et l'IDAC : deux Instituts de l'Université Lyon 3 au service d'un projet fédérateur

L'Institut de Droit de l'Art et de la Culture et l'Institut des Études Judiciaires collaborent pour la deuxième année de suite à la réussite des « Rencontres Droit Justice et Cinéma »

L'enjeu est triple.

Nos deux Instituts ont pour vocation de former les futurs praticiens du droit dont l'insertion professionnelle nécessite une étroite collaboration avec les milieux juridiques et judiciaires. L'IDAC et l'IEJ s'imposent comme les organisateurs naturels de ces Rencontres au sein de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin – Lyon 3.

La culture doit, plus que jamais, être une valeur partagée. A l'heure où celle-ci est si souvent mise à mal, la culture, dont le cinéma est l'un des échos, doit être le ciment donnant des références communes aux lycéens, aux étudiants, aux praticiens et aux universitaires.

Enfin, les juristes et la Justice, dont le fonctionnement est parfois mal connu des français, doivent faire un effort de pédagogie pour éclairer, par le prisme du septième art, leurs fonctions sociales.

Ces trois missions nous ont conduits à vous proposer cette deuxième édition des Rencontres.

Nous espérons que votre plaisir à prendre part à ces cinq jours de projections et de débats sera aussi grand que celui qui fut le notre à organiser les Rencontres

Franck Marmoz
Institut d'Études Judiciaires (IEJ)

Edouard Treppoz
Institut de Droit de l'Art et de la Culture (IDAC)

Institut de Droit de l'Art et de la Culture (IDAC)

L'Institut de Droit de l'Art et de la Culture de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a pour pari de former les juristes de demain du monde de l'art et de la culture. Deux formations sont ainsi proposées. La première, en antériorité de création, le Master II Droit et Fiscalité du Marché de l'Art (DFMA), permet à des jeunes juristes d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à leur intégration professionnelle dans ce marché exigeant. La seconde, le Master II Droit du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia (DCAM), offre une même professionnalisation au sein, cette fois, du marché de l'audiovisuel.

Les étudiants du Master II Droit du Cinéma, de l'audiovisuel et du Multimédia (DCAM) ont ainsi vocation naturelle à s'impliquer fortement au sein des « Rencontres Droit, Justice et Cinéma ». Passionnés du septième art et juristes exigeants, leur implication est riche et multiple pour les Rencontres. Un point semble devoir être particulièrement cité : la médiation des étudiants du DCAM auprès des publics de lycéens assistant aux Rencontres lors des matinées. Afin de sensibiliser au mieux les lycéens aux questions juridiques traités par les films sélectionnés, les étudiants du DCAM viennent, en amont, dans chacun des lycées pour présenter les problématiques juridiques. Cet investissement lourd traduit la volonté de l'Université de s'ouvrir à de nouveaux publics en s'appuyant sur les talents qu'elle a su faire éclore.

Edouard Treppoz

*Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3
Directeur de l'Institut de Droit de l'Art et de la Culture*

Informations pratiques

IDAC

15 Quai Claude Bernard

69007 Lyon

Tél. 04 78 78 73 22

Email : idad@univ-lyon3.fr

<http://idad.univ-lyon3.fr/>



Institut d'Études Judiciaires (IEJ)

Notre vocation : préparer les étudiants aux différents concours et examens des métiers liés au monde judiciaire, former les professionnels aux évolutions des pratiques du droit et faire avancer le savoir.

Historique et missions

L'Institut d'Études Judiciaires de Lyon a été créé en 1962 par le Doyen Jean Vincent.

Depuis 50 ans il contribue, au sein de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, à la fois à la formation des étudiants préparant les concours et examens d'accès aux professions juridiques et judiciaires et à la formation des professionnels.

Au sein de l'IEJ collaborent, sous la responsabilité du directeur et des directeurs adjoints, des représentants de toutes les professions du droit.

L'IEJ de Lyon appartient à l'Association nationale des IEJ dont la mission est de représenter les IEJ auprès des pouvoirs publics. Au plan régional, les IEJ de Lyon, Saint-Etienne, Chambéry et Grenoble travaillent pour améliorer leurs pratiques et coordonner leurs actions.

L'IEJ de Lyon, c'est aujourd'hui, 650 étudiants, 73 enseignants, 2 300 heures de cours par année universitaire mais surtout, chaque année, environ 130 étudiants qui entrent dans la vie professionnelle.

Il est organisé autour de quatre pôles :

- Le métier d'avocat
- Les métiers en juridiction
- Les métiers de la sécurité
- La protection judiciaire de la jeunesse et l'administration pénitentiaire.

Informations pratiques

IEJ

15 Quai Claude Bernard

69007 Lyon

Tel. 04 78 78 70 57

Email : iej@univ-lyon3.fr

www.iej-lyon3.fr



Le Barreau de Lyon et les Rencontres Droit Justice et Cinéma

Immigration, criminalité, libertés individuelles, limites du pouvoir judiciaire... Les thèmes abordés par les films à l'affiche de ces 2èmes Rencontres Droit, Justice et Cinéma témoignent des préoccupations de notre époque et des tensions qui traversent nos sociétés.

A travers leur activité professionnelle, les avocats se retrouvent quotidiennement confrontés à ces interrogations. Lorsqu'ils défendent une personne en situation irrégulière, lorsqu'ils plaident dans un procès d'assises, lorsqu'ils interrogent les responsables politiques sur le fichage et la surveillance des citoyens ou encore lorsqu'ils deviennent le dernier rempart contre un pouvoir, quel qu'il soit, devenu fou, les avocats sont au premier rang de ces innombrables combats où les questions de société télescopent nos consciences individuelle et collective.

Du fait divers au débat de société, l'avocat se retrouve ainsi régulièrement sous les feux des projecteurs médiatiques. Il incarne alors des questions, parfois dérangeantes, souvent essentielles, qui constituent pourtant un doute salutaire sur la règle, la loi ou le pouvoir.

Il est donc naturel que cette force de questionnement ait inspiré de nombreux réalisateurs et que l'avocat soit ainsi représenté sous une multitude de traits dans les films de notre patrimoine ainsi que dans les réalisations les plus récentes.

Les avocats du Barreau de Lyon ont donc naturellement participé à l'organisation des Rencontres Droit, Justice et Cinéma afin de témoigner de leur expérience professionnelle et de soulever, avec leurs concitoyens, les questions essentielles qui structurent nos sociétés.

L'avocat : votre premier conseil et votre premier défenseur

Le Barreau de Lyon compte 2 500 avocats à votre service pour vous accompagner dans un monde de droit.

Rôle de l'avocat

L'avocat est amené à défendre ses clients dans tous les domaines du droit et les représente ou les assiste devant les différents tribunaux. C'est aussi un professionnel du conseil qui peut apporter son expertise à tous (particuliers, entreprises, associations et collectivités publiques).

Un bon conseil évite les litiges

Que vous soyez travailleur indépendant, profession libérale, représentant d'association ou dirigeant d'entreprise, vous pouvez compter sur votre avocat pour vous conseiller tout au long de votre activité. Ne vous engagez pas sans être sûr d'avoir une protection optimale. Votre avocat vous aidera à trouver des solutions amiables pour éviter les litiges.

Faites valoir vos droits, défendez vos intérêts

Lorsque le procès est devenu inévitable, l'avocat défend ses clients dans tous les domaines du droit et devant l'ensemble des tribunaux.

Des garanties essentielles

La profession d'avocat est réglementée. Pour vous assurer les meilleures prestations, la formation continue, la déontologie et les pratiques de votre avocat sont contrôlées par un ordre professionnel. De plus, il est obligatoirement assuré en responsabilité civile professionnelle.

Informations pratiques

L'Ordre des Avocats

42 rue de Bonnel

69484 Lyon Cedex 03

Tél. +33 (0)4 72 60 60 00

Fax +33 (0)4 72 60 60 46

www.barreaulyon.com



Soirée d'ouverture

Lundi 21 mars 2011 – 18h

Auditorium Malraux – Site de la Manufacture des tabacs
Université Jean Moulin Lyon 3

Conférence « L'instant criminel au cinéma »

En présence de Monsieur le Président Robert Badinter

Conférence animée par Jean-Jacques Bernard, rédacteur en chef à « Ciné cinéma Classic »



Né en 1928, Robert Badinter est avocat, universitaire, écrivain et homme politique.

Il a marqué la France de son empreinte en œuvrant contre la peine de mort, en tant qu'avocat d'abord, notamment lors de son plaidoyer pour la défense de Patrick Henry, puis en tant que ministre de la Justice sous la présidence de François Mitterrand.

Il fit voter l'abolition de la peine de mort le 30 septembre 1981.

Son empreinte sur le droit français se manifeste aussi par la dépenalisation de l'homosexualité ou par l'adoption d'un code pénal entièrement rénové en 1993. En droit des affaires il est à l'origine du premier dispositif législatif de prévention des difficultés des entreprises.

Président du conseil constitutionnel de 1986 à 1995, il est désormais sénateur.

Il continue d'être un ardent militant de l'abolition de la peine de mort dans le monde entier, n'hésitant pas à se rendre dans les pays pratiquant encore cette peine pour défendre la cause des condamnés, y compris en dénonçant l'exécution du dictateur Irakien Saddam Hussein en 2006.

En 2009, France 2 adapta son livre L'abolition paru en 2000 dans un téléfilm dans lequel il est incarné par Charles Berling.

C'est donc un immense honneur que nous fait Robert Badinter en présidant cette deuxième édition des Rencontres Droit Justice et Cinéma à l'occasion de sa conférence: « L'instant criminel au cinéma »

Mardi 22 mars 2011 – Comoedia – 20h

L'ivresse du pouvoir

de Claude Chabrol, 2006

La confrontation entre une juge d'instruction et un grand dirigeant d'entreprise.

En présence de :

Odile Barski, *co-scénariste du film*

Me Eymeric Molin, *avocat au Barreau de Lyon*

Xavier Pin, *Professeur à l'Université Jean Moulin
Lyon 3*

Luc Fontaine, *président de la chambre de
l'instruction à la cour d'appel de Lyon*

Modération des débats :

Me Catherine Beauthéac, Lionel Lacour



Mercredi 23 mars 2011 – Comoedia – 20h

Les tontons flingueurs

de Georges Lautner, 1963

Transmission de patrimoine (activité économique, immobilier...), tutelle d'une jeune mineure, production illégale d'alcool, jeux clandestins...

En présence de :

Me Myriam Picot, *Bâtonnier du Barreau de Lyon*

Me Damien Brac de la Perrière, *Notaire*

William Dross, *Professeur à l'Université
Jean Moulin - Lyon 3*

Modération des débats :

Franck Marmoz, Lionel Lacour



Jeudi 24 mars 2011 – Comoedia – 20h

**L'œil invisible**

de Diego Lerman, 2010

Film inédit en France évoquant la période de la dictature argentine et la surveillance de la population.

En présence de :

Me Philippe Genin, Avocat au Barreau de Lyon

Daniel Chabanol, Conseiller d'Etat Honoraire, Président délégué du Collège d'éthique de la vidéo-surveillance

Maurice Gaillard, Professeur à l'Université Lumière - Lyon 2

Modération des débats :

Me Catherine Beauthéac, Lionel Lacour

Vendredi 25 mars 2011 – Comoedia – 20h

**Welcome**

de Philippe Lioret, 2009

Quand certains Français prennent des risques pour aider des sans papiers.

En présence de :

Philippe Lioret, Réalisateur du film

Hugues Fulchiron, Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3

Me Marie Noëlle Fréry, Avocat au Barreau de Lyon, conseillère régionale

Christian Millet, Vice Président du Tribunal administratif de Lyon

Modération des débats :

Edouard Treppoz, Lionel Lacour

Les deuxièmes Rencontres Droit Justice et Cinéma sont organisées par



En association avec



Avec le soutien de

RhôneAlpes^{Région}



H LES RENCONTRES DROIT, JUSTICE ET CINÉMA H



**La Banque Rhône-Alpes a décidé d'être partenaire des
« RENCONTRES DROIT JUSTICE & CINEMA ».**

Avec plus de 125 000 clients, Particuliers, Professionnels et Entreprises, la Banque Rhône-Alpes, dirigée par Bruno DESCHAMP, Président du Directoire, compte aujourd'hui un réseau de 80 agences animé par 620 collaborateurs.

En tant que banque régionale de proximité, la Banque Rhône-Alpes soutient de nombreuses actions culturelles, sportives et sociales.

En effet, il est important pour la Banque, en tant qu'acteur économique, de pouvoir participer au rayonnement de la ville de Lyon et plus largement de la région Rhône-Alpes.

Présente sur différentes rencontres organisées par les Juristes régionaux, la Banque Rhône-Alpes est heureuse d'être une nouvelle fois partenaire du monde Juridique, à l'occasion de cet évènement.

Cette action souligne la signature de la Banque Rhône-Alpes :

« Une autre vision de la Banque... »



Lex base

Fortes d'une longue expérience sur internet, les éditions juridiques LEXBASE proposent une gamme complète et interactive de produits documentaires, d'informations et de formation destinés aux professionnels du droit. LEXBASE est, aujourd'hui, un service incontournable du paysage juridique français, un service dont le rayonnement est international. Les éditions LEXBASE ont ainsi élaboré un outil de consultation documentaire, pour assister les professionnels du droit à chaque étape de leurs recherches. L'expertise internet de LEXBASE permet à l'utilisateur une démarche intuitive, qui respecte la stricte logique juridique. En effet, les éditions LEXBASE dispensent l'utilisateur de modes de recherche contraignants, et situent chaque résultat dans son contexte. Ce concept adapte la recherche juridique aux besoins des praticiens du droit. C'est cette expertise que LEXBASE propose, notamment, à la grande majorité des avocats, à travers les sites internet de la plupart des Ordres, dans le cadre d'une documentation juridique mutualisée, gratuitement accessible.

Salles partenaires

comœdia

INSTITUT
LUMIÈRE

Avec le concours de



Remerciements

Les Rencontres Droit Justice et Cinéma sont un projet merveilleux à organiser car elles sont à la croisée du monde de la culture, de l'enseignement et de la Justice. Ce sont cinq journées durant lesquelles se succèdent des séances destinées aux lycéens, des soirées de projections et de débats.

Manifestation ambitieuse donc, se voulant Rencontres entre tous les citoyens, des professionnels du droit et de la Justice aux étudiants, en passant par les cinéphiles de tous les cinémas.

La réalisation d'un tel projet, aussi beau soit-il, n'a pu être possible que par l'implication de bien des personnes.

Ainsi, nous tenons à manifester notre gratitude aux intervenants des différents débats qui par leur présence et leur expertise nous permettent de mieux comprendre les films et leur contenu juridique et judiciaire.

C'est aussi grâce à la mobilisation des personnels de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et du Barreau de Lyon que cet événement a pu être organisé. Par leurs conseils avisés et leur grande disponibilité, ils ont permis de vous proposer les cinq soirées de l'édition 2011 des Rencontres.

Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3 :

- Madame C. Carrié, directrice générale des services
- Le service communication
- Madame C. Durand et au service des affaires culturelles
- Monsieur Thierry Vitoz, responsable relations entreprises - particuliers
- Madame V. Anglreaux et au service sécurité
- Monsieur Y. Bergeaud et au personnel du SUEL
- Monsieur G. Carret et P. Topalian et à la DAVM
- Monsieur F. Ove et au service éditions
- Aux étudiants du Master 2 Droit du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia

Pour le Barreau de Lyon :

- Madame le Bâtonnier Myriam Picot
- Les avocats du Barreau de Lyon intervenant aux débats
- Me Catherine Beauthéac, présidente de la Commission culturelle
- le service communication de l'Ordre des avocats

Au nom de tous les organisateurs de ces 2^{èmes} Rencontres Droit Justice et Cinéma, je tiens donc à remercier tous ceux sans lesquels cet événement n'aurait pas pu avoir lieu.

Lionel Lacour
Délégué général



LES RENCONTRES DROIT, JUSTICE ET CINÉMA